



PROFIL D'ÉCOSYSTÈME
HOTSPOT DE MADAGASCAR
ET DES ILES DE L'OCEAN INDIEN

EXTRAIT DU PROFIL :
NICHE,
STRATEGIE
CADRE LOGIQUE

BASE SUR LA VERSION FINALE DU PROFIL D'ÉCOSYSTÈME,
DÉCEMBRE 2014

1. NICHE D'INVESTISSEMENT POUR LE CEPF

Le Hotspot de Madagascar et des îles de l'Océan Indien a reçu, au cours des dernières décennies, une attention soutenue de la part de la communauté internationale pour la préservation de sa biodiversité unique. Cependant, ce constat recouvre des situations très différentes en fonction des pays, mais aussi au sein des pays (toutes les régions de Madagascar, par exemple, n'ont pas bénéficié d'un soutien comparable) ainsi qu'au niveau des activités soutenues. Parallèlement, les indicateurs et tendances montrent que si des progrès notables se sont fait jour, les menaces restent fortes et la dégradation des écosystèmes continue à un rythme soutenu, menaçant la préservation à long terme de centaines d'espèces, et le bien-être d'une population toujours croissante, dépendant étroitement des écosystèmes.

Le niveau d'engagement financier du CEPF au cours des 5 prochaines années demeure réduit au regard à la fois de l'univers des interventions, comme au regard des besoins pour la conservation de la biodiversité sur l'ensemble du Hotspot. Aussi est-il nécessaire de définir une niche d'investissement, afin de guider les investissements futurs du CEPF sur des thématiques et vers des zones géographiques, permettant de maximiser l'impact du programme en termes de conservation biodiversité et de développement soutenable. La définition d'une telle niche doit aussi réduire le risque de duplication avec les initiatives déjà financées par d'autres parties prenantes, ou d'éviter des investissements qui n'auraient qu'un impact marginal. La niche du CEPF doit aussi répondre à l'objectif général du CEPF qui est de soutenir la mise en place de communautés de la conservation, à l'échelle des Hotspots, dans lesquelles la société civile assume efficacement son rôle, localement, nationalement et régionalement, pour la préservation des espèces et des espaces, en conjonction avec les autres parties prenantes.

La définition de la niche d'investissement du CEPF est issue d'un processus hautement participatif, culminant avec l'atelier régional stratégique organisé à Antananarivo le 15 novembre 2013. Sur la base des menaces identifiées et priorisées lors des ateliers et consultations bilatérales précédents, les participants furent appelés à identifier, organiser et prioriser des thématiques d'intervention potentielles pour le CEPF. Ces recommandations ont permis la définition de la présente niche et le développement de la stratégie d'intervention présentée au chapitre suivant.

L'une des principales recommandations issue des consultations est celui d'une plus grande attention à porter à la place des communautés de base dans les programmes de conservation. Le constat de la nécessité de protéger l'environnement avec les habitants et non malgré eux n'est certes pas nouveau, et Madagascar est l'un des pays où les approches communautaires ont été testées, en premier lieu par les ONG internationales, avant d'être favorisées par la législation nationale (voir chapitre 7). Si Madagascar a ainsi développé une réelle expérience – qui pourrait être valorisée dans les autres pays du Hotspot – ces approches n'ont cependant pas toujours donné les résultats escomptés. Un problème récurrent semble être celui du manque de concertation préalable avec les habitants, notamment au moment de l'identification des projets, qui entraîne des incompréhensions et amène parfois les activités mises en place à s'arrêter dès la fin des financements – il s'agit d'ailleurs d'un constat généralisable à beaucoup d'interventions de conservation en Afrique comme l'indique la Feuille de route pour les aires protégées en Afrique (UICN et WCPA, 2012). D'autre part, malgré la multiplicité des actions au niveau

communautaire, peu d'organisations communautaires de base sont en capacité de mener à bien leurs activités de manière autonome, et la plupart rencontrent de grandes difficultés pour se maintenir sur le long terme, au-delà des périodes de financement qui sont limitées souvent à une ou deux années. Ces organisations restent très largement tributaire des organisations plus importantes, nationales ou internationales, avec lesquelles elles sont en contact (Chapitre 8).

Le CEPF présente la particularité de pouvoir inscrire son action sur des phases relativement longues, et de pouvoir jouer sur des niveaux de financements variables, notamment avec le mécanisme flexible des petites subventions. Dans ce contexte, le CEPF pourrait jouer un rôle important pour l'émergence et le renforcement d'une communauté d'organisations locales pouvant œuvrer à la mise en œuvre d'actions de conservation au plus près du terrain, maximisant les chances d'une adhésion des habitants. Il est à l'heure actuelle utopique de penser que le CEPF pourra identifier les acteurs au niveau local et leur attribuer des subventions : les capacités sont trop faibles pour cela. Toutefois, il pourrait être utile de mettre en place, de manière pilote et lorsque cela est approprié, une approche séquencée :

- i) petite subvention à une organisation nationale ou internationale en préparation participative d'un programme d'actions,
- ii) grande subvention à cette organisation pour la mise en œuvre et le suivi, avec sous-subvention ou petites subvention parallèle aux organisations de base, permettant de renforcer leurs capacités,
- iii) petites subventions en autonomie permettant de poursuivre les actions de terrain et consolidant les acquis des organisations de base, avec si besoin un monitoring d'une organisation plus importante, et des actions de renforcement de capacités régulières.

Il est à noter que la phase d'investissement majeure (ii) pourrait tout à fait être financée, en tout ou partie, par d'autres bailleurs de fonds, dont les procédures ou les modes de faire peuvent limiter la possibilité – ou l'efficacité – de phases de préparation. Le rôle de l'Equipe Régionale de Mise en Œuvre serait alors primordial pour assurer un dialogue permanent avec les bailleurs présents dans le Hotspots afin de favoriser les possibilités d'orienter leurs actions vers les programmes préparés.

La mise en place effective de telles séquences impliquent de s'inscrire dans la durée, aussi est-il proposé que cette nouvelle phase d'investissement du CEPF soit mise en œuvre sur une période de cinq années, tout en prévoyant que l'autonomie des organisations de bases ne pourra être acquise de manière généralisée sur ce laps de temps, et qu'une période d'investissement supplémentaire sera certainement nécessaire pour aboutir à un résultat transformatif.

Les consultations ont aussi démontré une réelle volonté des acteurs de la conservation pour travailler plus étroitement ensemble. De véritables complémentarités existent, en termes d'expérience et d'expertise, entre les différents pays présents dans le Hotspot. Mais ces complémentarités sont aujourd'hui encore trop peu traduites par des collaborations concrètes. Le CEPF est la première initiative spécifiquement dédiée au rôle de la société civile pour la préservation de la biodiversité à avoir une dimension et un programme stratégique régionale, et est donc idéalement place pour soutenir la naissance d'une communauté de la conservation régionale, permettant de maximiser les expériences mutuelles, et de parler d'une voix plus forte dans les forums régionaux et internationaux. Cette dimension régionale sera à la fois intégrée dans les directions stratégiques et fera l'objet d'activités spécifiques.

2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU CEPF ET CONCENTRATION DU PROGRAMME

2.1. Priorités géographiques pour l'investissement du CEPF

La définition de priorités géographiques d'intervention pour le CEPF s'est faite suivant une analyse multicritères, en rassemblent initialement le maximum d'information pour chacune des Zones Clefs pour la Biodiversité. Une telle analyse présente bien entendu des limites, étant donné la variabilité des données existantes en fonction des sites, mais aussi l'impossibilité de porter des pondérations objectives à chacun des critères... Si toutes les ZCB sont importantes pour le maintien du niveau de biodiversité dans le Hotspot, nous avons utilisé un ensemble de critères comme outils d'aide à la décision pour sélectionner des sites pour lesquels les besoins sont les plus importants, et les opportunités de résultats plus évidentes au regard des thématiques d'interventions du CEPF. Pour des raisons de procédures, le CEPF ne peut pas soutenir d'activités sur les îles de l'outre-mer européen – qui sont donc écartées *de facto* de zones prioritaires d'interventions pour le CEPF.

Les critères suivants ont été pris en compte dans l'analyse :

- Richesse et irremplaçabilité biologique, en considérant la présence d'espèces classées menacées sur la Liste rouge de l'UICN.
- Statut de protection des sites, en considérant les aires déjà protégées, celles sous statut de protection temporaire et enfin celles dites « orphelines » ne bénéficiant d'aucune protection ; la présence ou non de « promoteurs » sur ces sites donne aussi une indication du niveau d'action sur les sites
- Services écosystémiques. Ces critères n'ont pu être analysés que pour l'île de Madagascar, grâce aux travaux du *Moore Center for Science and Oceans*. Ils apportent des indications quant à l'importance des sites pour les populations locales et au-delà (voir chapitre 5).
- Niveau de représentativité des écosystèmes vis-à-vis des systèmes d'aires protégées et actions en cours.
- Niveau de pressions et menaces, en considérant les facteurs les plus déterminants (issus de la littérature scientifique et des consultations), analysé non site à site mais à un niveau géographique supérieur en fonction d'analyses cartographique sur les pressions démographiques et d'utilisation des ressources naturelles, et sur les risques liés aux exploitations extractives.

Le Profil d'écosystème a mis en évidence que certains milieux naturels et écosystèmes sont actuellement sous-investis, tant au niveau des financements internationaux disponibles qu'au niveau de protection apportés par les gouvernements respectifs.

Les **zones humides terrestres** sont ainsi sous-représentées dans le système des aires protégées de Madagascar, et une situation comparable existe dans plusieurs des îles de l'Océan Indien. Milieux biologiquement riches et divers, les zones humides sont soumises à une très forte pression pour l'urbanisation (notamment à Maurice, Rodrigue et aux Seychelles) et la transformation en terres agricoles (riziculture notamment). La pollution et la sédimentation s'ajoutent à ces menaces. Ces espaces jouent pourtant un rôle primordial pour l'alimentation en

eau douce à usage domestique et agricole, pour la prévention des sécheresses et des inondations – services écosystémiques capitaux, tant sur la Grande Ile que sur les îles plus petites, où la question de la disponibilité en eau devient cruciale dans un contexte de pression démographique et de changements climatiques. Les cours d'eau et les ripisylves associées, en plus des services environnementaux liés à l'approvisionnement et à la régulation des flux et de la qualité des ressources en eau, jouent un rôle de corridor écologique indispensable pour la survie à long terme des autres ZCB terrestres.

Les **forêts sèches** ont aussi été identifiées comme des milieux sur lesquels les interventions du CEPF pourraient être adaptées en termes de financement, et d'un très fort impact en termes de conservation. Ces habitats présentent une forte interdépendance écologique avec les systèmes marins et côtiers, constituant (dans les milieux non dégradés) un continuum « Forêts sèches-Savanes boisées/herbeuses-Mangroves-Végétation de plage-Herbiers marins-Récifs coralliens ». Souvent dégradées et présentes à l'état de reliques sur des superficies restreintes, les forêts sèches n'ont pas bénéficié de la même attention que les forêts humides. Les espèces emblématiques animales y sont moins fréquentes, leur potentiel en tant que stock de carbone est plus faible, leur petite taille se prête moins à des projets de grande ampleur... Bien qu'ayant été moins étudiées, elles sont reconnues pour abriter une richesse spécifique extrêmement élevée – au niveau végétal en particulier. Les forêts sèches sont soumises à de fortes menaces : déforestation pour l'agriculture et l'élevage, feux de brousses, espèces envahissantes, urbanisation sur certaines îles.

Si les **zones côtières** ont bénéficié de plus d'attention, le profil d'écosystème a montré d'importantes lacunes en termes d'investissement. Plusieurs initiatives se développent au niveau de la Haute Mer et la région occidentale de l'Océan Indien, mais l'intégration des communautés locales pour la gestion des pêches côtières, ou la mise en place d'aires marines à gestion locale, est encore très insuffisante – alors que les menaces sur les écosystèmes sont extrêmement préoccupantes. Les pêcheries artisanales, source alimentaire dont ne peuvent se passer les habitants du Hotspot, sont menacées à court ou moyen terme. L'intégration des activités à l'interface Terre-Mer est aussi largement insuffisante : là où des actions sont mises en œuvre sur les espaces marins-côtiers, les écosystèmes terrestres associés (mangroves, forêts littorales, estuaires, dunes...) sont souvent négligés, menaçant *in fine* l'intégrité du fonctionnement des écosystèmes.

Le processus de priorisation a mené à la sélection de 78 Zones Clés pour la Biodiversité parmi les 369 ZCB identifiées à l'échelle du Hotspot. Etant donné les ressources financières disponibles, le CEPF ne cherchera pas nécessairement à investir dans toutes ces zones ; les ZCB prioritaires pour le CEPF représentent plutôt un sous-ensemble permettant de guider les investissements.

2-1 : Nombre de ZCB prioritaires pour l'investissement du CEPF pour chacun des pays du Hotspot

Corridors ou Groupes de sites	Nombre de ZCB prioritaires	Surface terrestre (ha)	Surface marine (ha)
Madagascar	38	1,516,665	983,053
Corridor du paysage Kirindy-Mangoky	4		
Corridor du Paysage de Mikea	6		
Corridor du Paysage de Menabe	2		
Corridor du Paysage de l'Extrême-Nord	6		
Corridor of Paysage du Nord-Ouest	10		
Groupe de sites des forêts et zones humides côtières de l'Est	3		
Groupe des Hautes Terres Centrales	4		
Autres sites hors corridors	3		
Comores	19	36,538	105,672
Maurice	9	14,894	43,702
Saint-Brandon	1		
Ile Maurice	5		
Rodrigues	3		
Seychelles	12	8,492	18,217
Groupe de sites des Montagnes de Mahé	4		
ZCB de Praslin	2		
Autres sites	6		
Total	78	1,576,589	1,150,644

Priorités géographiques pour Madagascar

Le processus de priorisation a permis d'identifier 38 sites parmi les 212 ZCB identifiées sur Madagascar. Ces sites représentent une superficie de 2,499 millions d'hectares : 983,053 ha de zones marines et 1 516 665 ha de zones terrestres.

Les sites ont été choisis au sein de paysages ou de groupes présentant des caractéristiques écologiques semblables et des menaces partagées, afin de permettre l'émergence de synergies entre les acteurs au sein de petites régions, ou encore de pouvoir faciliter les échanges d'expériences en cas de succès ou d'échecs.

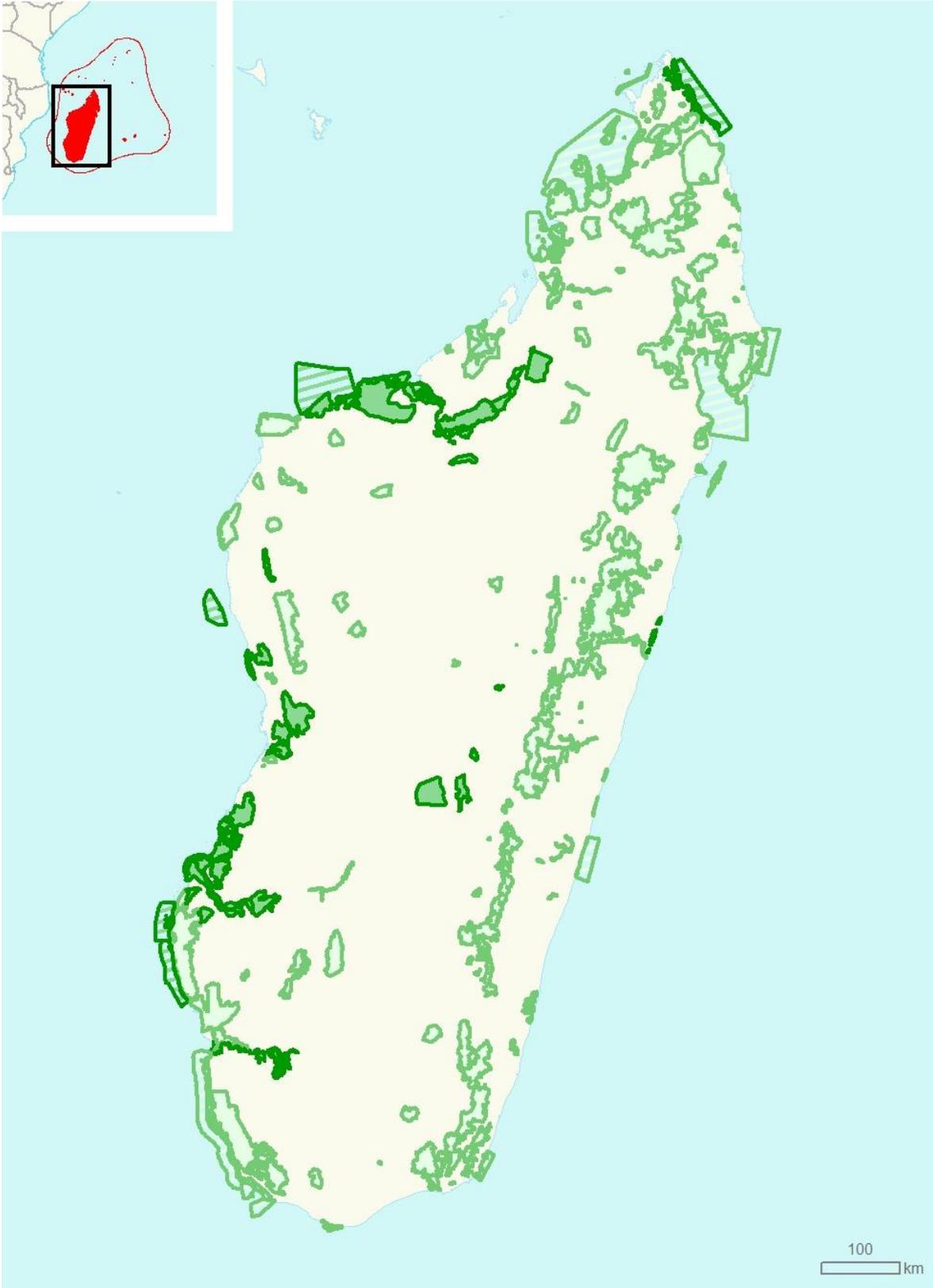
Conformément aux prescriptions issues des consultations, les priorités géographiques pour le CEPF se concentrent ainsi principalement dans la partie Ouest du Pays (depuis l'extrême-Nord jusqu'à la région de Toliara) et dans les Hautes Terres Centrales. La sélection de ces corridors résulte d'un choix difficile de ne pas investir dans les forêts humides de la partie Est. En dépit des besoins toujours existants, il est apparu lors des consultations que ces sites avaient reçu une plus forte attention sur les 20 dernières années. La société civile y est relativement plus développée, et les financements, s'ils demeurent insuffisants, sont plus importants. La préservation de la biodiversité malgache impose toutefois de porter une plus forte attention sur les écosystèmes des zones humides, des littoraux et zones côtières, et enfin des forêts sèches et autres écosystèmes xérophiles de l'Ouest, certes moins riches en espèces mais de caractère unique, recelant de nombreuses espèces endémiques. Au niveau des services environnementaux, la préservation des stocks halieutiques par la gestion durable des écosystèmes côtiers apparaît d'une importance capitale pour les populations de la côte Ouest, fortement dépendantes des protéines issues de la mer. D'autre part, même si les flux de ressources en eau sont moindres en valeur absolue que sur la région Est plus humide, l'importance des espaces naturels dans les réseaux hydrographiques de l'Ouest et du Centre est capitale dans ces régions fréquemment

soumises à des situations de stress hydrique. Les zones les plus importantes pour les services écosystémiques, au sein de ces écosystèmes, ont donc été mises en avant dans le processus de priorisation.

En plus des 28 ZCB faisant partie de ces corridors, 10 autres ZCB prioritaires ont été sélectionnées. Ces sites sont apparus importants pour leur diversité biologique exceptionnelle, leur importance pour les services environnementaux, et leur besoins en financement. Sept de ces ZCB ont été rassemblées dans deux « groupes » : ces sites font partie de mêmes régions administratives, partagent des similitudes écologiques, et des synergies ou des collaborations pourraient y être développées. Cependant, ces sites sont trop déconnectés pour être considérés comme des unités de gestion uniques et ne qualifiaient pas en tant que corridors. Le premier de ces groupes est composé de quatre sites caractéristiques des forêts reliques des Hautes Terres Centrales – incluant les formations de Tapia – tandis que le second regroupe trois sites de petites tailles, représentant des reliques des écosystèmes humides de basse altitude de la cote Est.

La carte page suivante présente les ZCB prioritaires pour les investissements du CEPF à Madagascar. Des cartes détaillées pour chaque région sont disponibles en Annexe 8.

Figure 2-1 : Carte générale des ZCB prioritaires pour l'investissement du CEPF à Madagascar



Les aires protégées à statut temporaire requièrent un soutien rapide pour la mise en place des structures de gestion et l'obtention de leur statut définitif. Elles représentent 60% des ZCB sélectionnées (voir Figure 2-2: Répartition des promoteurs (droite) et des statuts de protection (gauche) pour les sites prioritaires pour les investissements du CEPF à Madagascar). Plusieurs sites orphelins importants ont aussi été sélectionnés ; il s'agit généralement de sites de petite taille sur lesquels des ONG nationales pourraient intervenir. Un équilibre a aussi été cherché entre ONG nationales et internationales « promoteurs » des sites – laissant là aussi la porte ouverte à des collaborations et synergies entre bénéficiaires du CEPF.

Figure 2-2: Répartition des promoteurs (droite) et des statuts de protection (gauche) pour les sites prioritaires pour les investissements du CEPF à Madagascar



Paysage de l'Extrême Nord

Ce paysage regroupe une dizaine de ZCB de la pointe Extrême Nord de Madagascar, dans la région d'Antseranana. Il contient des zones marines et côtières ainsi qu'une mosaïque de sites de forêts sèches, riches en espèces de faune et flore et abritant des espèces endémiques extrêmement rares. La plus grande partie des sites marins et côtiers sont non protégés à l'heure actuelle, la faune marine y est relativement riche et variée, notamment avec la présence d'importants récifs coralliens. Plusieurs sites terrestres sont également non protégés. La Baie d'Ambodivahibe fait partie des ZCBs importants en termes de services écosystémiques, pour l'approvisionnement en poissons des populations de la région.

Paysage de Mikea

Ce groupe de site du Sud-ouest de Madagascar est composé de forêts sèches, de bush xérophile, de zones humides et des zones marines et côtières, comprenant en particulier d'importantes forêts de mangroves. Cette diversité d'habitats fait de ce paysage une priorité en matière de biodiversité. La forêt de Mikea, aire protégée gérée par MNP et site de l'Alliance pour Zéro Extinction, abrite à elle seule 51 espèces menacées. Avec ces habitats très diversifiés, ce paysage abrite des populations d'oiseaux remarquables, notamment des populations de Sarcelle de Bernier (*Anas bernierii*) et des couples d'Aigle Pêcheur de Madagascar (*Haliaeetus vociferoides*) – mais il est aussi d'importance majeure pour les reptiles avec la présence de *Pyxis arachnoides* et *P. planicaula*, tortues terrestres en danger critique d'extinction. Velondriaka et Salary Nord sont des Aires Marines Protégées en cours de création, avec présence de tortues marines et d'écosystèmes marins riches et menacés. Outre son importance biologique, ce paysage a également été sectionné en raison de son importance en termes de services écosystémiques : ses mangroves, dans une région relativement densément peuplée, apportent de nombreux services d'approvisionnement et de protection contre les cyclones et sont un élément incontournable pour

la résilience des communautés locales. Les zones marines sont parmi les plus importantes de Madagascar en termes de production de poissons et fruits de mer, tandis que le carbone stocké dans les espaces forestier est relativement important (particulièrement pour la partie Ouest de Madagascar), avec un grand potentiel en termes de déforestation évitée.

Ce paysage comprend aussi un ensemble de zones humides et forêts associées à la partie aval du fleuve Onilahy, qui se jette dans la Baie de Saint-Augustin, non loin de l'agglomération de Toliara. A l'exception de forêts-galeries de la réserve spéciale de Beza Mahafaly, gérée par MNP, tous les sites sont en statut temporaire ou non-protégés. Le WWF est le principal promoteur sur cette partie du Paysage. Ce groupe est particulièrement important pour les services environnementaux, car les forêts et zones humides de la zone jouent un rôle de régulation de l'approvisionnement en eau à usage domestique et agricole de cette région densément peuplée. Les forêts-galeries et forêts sèches de la zone représentent en outre un habitat particulièrement soumis aux pressions anthropiques.

Etant donné la mise en place prochaine d'un programme du FEM pour la gestion des forêts sèches au sein de ce corridor, les financements du CEPF se concentreront sur les zones marines/côtières et sur les zones humides (y inclus les rivières et ripisylves associées) avec l'objectif de construire des complémentarités avec les financements disponibles pour les grands blocs forestiers.

Paysage du Nord-Ouest

Ce groupe de site du Nord-ouest de Madagascar est composé de forêts sèches, de bush xérophile, de zones humides et des zones marines et côtières, comprenant des forêts de mangroves. L'axe central de ce regroupement de sites est le réseau du fleuve Mahajamba, qui se jette dans la Baie de Bombetoka ou Baie de Majunga, et ses importants sites de forêts de ripisylve et zones humides. Le Lac Tseny, bien que d'un autre bassin-versant, a été associé à ce regroupement ; il s'agit d'un site AZE, hébergeant plusieurs espèces de poissons menacés du genre *Paretroplus*, dont l'unique population connue de *P. menarambo*, considérée comme éteinte à l'état sauvage avant sa redécouverte en 2008. Les Zones humides de Port-Bergé, hors du paysage, sans promoteurs et importantes pour leurs services environnementaux, ont aussi été retenues. Le regroupement comprend aussi la ZCB de la Baie de Baly, qui comprend le territoire de la Tortue à soc (*Astrochelys yniphora*) et la réserve bioculturelle d'Antrema. Les zones humides du complexe Mahavavy-Kinkony sont extrêmement riches en espèces, avec 30 espèces de poissons dont 5 menacées et 133 espèces d'oiseaux dont 10 menacées. Le regroupement comporte des sites à différents niveaux de protection, depuis les sites gérés par MNP, des sites dont les promoteurs sont nationaux (et un seul site avec une organisation internationale) et des sites orphelins, dont le Lac Tseny. Le réseau hydrographique est l'un des plus importants de l'ouest de l'île pour les usages agricoles (et rizicoles en particulier), renforçant l'importance de la protection des zones humides et des corridors forestiers de Bongolava et Ankarafantsika-Ampijoroa, qui jouent aussi un rôle important de prévention des inondations.

Groupe des Hautes Terres Centrales

Ce groupe comprend des sites représentatifs de l'écosystème de la forêt de Tapia, ainsi que le Massif d'Ankaratra Manjakatampo. Ces sites peuvent être considérés comme les dernières reliques importantes représentatives des écosystèmes des Hautes Terres, qui ont en grande partie disparu du fait de l'extension de l'élevage et de la pression agricole en général. Trois des quatre

ZCB du groupe sont des sites de l'Alliance pour Zéro Extinction. Ce groupe est particulièrement important pour sa biodiversité végétale, ainsi que pour les amphibiens, avec plusieurs espèces à répartition restreinte – comme *Boophis williamsi*, endémique de la zone d'Ankaratra. Protégeant les zones d'altitude où prennent leurs sources plusieurs des rivières de la région, ce groupe présente une importance capitale pour les services de provision d'eau, pour les usages domestique et agricoles.

Paysage Antsingy

Le groupe comprend les sites du Corridor Central de Menabe et d'Ambalibe Menabe qui sont des zones de haute importance en termes de diversité biologique, avec un niveau exceptionnel d'endémisme local pour la faune. Ces écosystèmes de forêts denses sèches sont fortement menacés par les défrichements, l'exploitation illicite, la pratique de la chasse...

Paysage Menabe

Ce paysage comprend un ensemble de sites particulièrement riche en zones humides, s'organisant autour du fleuve Mangoky et des ses affluents, et du Parc National de Kirindy Mite avec ses extensions. Les forêts sèches de Kirindy Mite, gérées par MNP, sont particulièrement riches en espèces menacées, et offrent des services environnementaux importants. Les écosystèmes liés au fleuve Mangoky sont particulièrement importants pour les communautés locales – et la zone du delta, avec ses mangroves, est un site de pêche et d'alevinage majeur de la cote Ouest du pays.

Groupe des forêts et zones humides littorales de l'Est

Ce groupe de trois petites ZCB sur la côte Est de Madagascar à été sectionné pour sa très haute valeur biologique. La forêt de Vohibola fait partie de la forêt littorale de la côte Est de Madagascar et s'étend le long du Canal de Pangalane. C'est la plus grande étendue encore existante de forêt sublittorale sur sable entre Ambila Lemaitso et Fénériver Est. Le site présente une biodiversité exceptionnelle, avec un fort taux d'endémisme local et un taux de menace très élevé : on y trouve 10 espèces en danger critique d'extinction, 33 en danger et 36 vulnérables. Les zones humides de Pangalanes North et Ambila Lemaintso sont également importantes en termes de biodiversité.

Autres sites éligibles sur Madagascar:

Aire Marine Protégée des Iles Barren

Ce groupe d'îles, également ZICO, est en statut de protection temporaire et promu actuellement par l'ONG internationale Blue Ventures. Il a été sélectionné en raison de son importance très élevée pour les services d'approvisionnement en poisson pour les communautés de la région. La problématique de la conservation de la biodiversité sur les îlots (par exemple lutte contre les espèces envahissantes) présente également un potentiel pour des collaborations régionales.

NAP Beanka (Tsingy de Beanka)

Ayant bénéficié de moins d'attention que les Tsingy de Bemaraha et de Namoroka gérés par MNP, le Tsingy de Beanka, site karstique exceptionnel, abrite nombre de plantes et animaux endémiques. Les forêts jouent un rôle crucial de régulation de l'approvisionnement en eau dans la Région de Melaky.

NAP Complexe Tsimembo-Manambolomat- Bemamba

Très important ensemble de zones humides côtière, classée comme ZICO et comme site RAMSAR, cette ZCB abrite une faune et une flore riche liée à la diversité des habitats ; c'est notamment un site de reproduction des Aigles Pêcheurs de Madagascar (*Haliaeetus vociferoides*). Ce site apparaît comme particulièrement important en termes de services environnementaux – tant au niveau de l'approvisionnement en eau douce que pour l'approvisionnement en nourriture.

Priorités géographiques pour les Comores

La situation de la conservation aux Comores se caractérise par une très faible protection légale (une seule aire protégée marine et aucune aire protégée terrestre), des investissements internationaux limités, de même qu'une faible présence des organisations internationales, et généralement pas ou peu d'organisations locales en capacités d'assurer un rôle efficace de protection de la biodiversité. Le seul site ayant reçu jusqu'à présent une attention significative de la part de la communauté internationale est le Parc Marin de Mohéli. D'autre part, les connaissances scientifiques disponibles sont très lacunaires et n'ont permis, dans le cadre de cette étude, de n'identifier que quelques espaces parmi les plus importants en termes de biodiversité ; la liste des ZCB serait sans doute à même de s'étendre dans les prochaines années. Pour ces raisons, il a été décidé pour les Comores de considérer tous les sites (à l'exception du Parc Marin de Mohéli pour les raisons évoquées ci-dessus) comme zones prioritaires pour l'investissement du CEPF, afin de laisser la latitude à la société civile de développer des projets là où les besoins et les opportunités seront les plus importantes. En parallèle, une attention particulière sera portée aux Comores sous la direction stratégique 2 pour les activités de recherche et d'inventaire. Ceci permettra en outre d'adapter les actions du CEPF au fur et à mesure de la phase d'investissement et de permettre de développer des synergies avec les programmes d'appui au réseau des aires protégées en cours de développement sous financement principaux du gouvernement comorien, du FEM et de l'AFD.

Priorités géographiques pour la République de Maurice

Parc National des Gorges de la Rivière Noire et zones avoisinantes

Cette ZCB de montagne présente une très importante biodiversité de passereaux, de nombreuses espèces d'odonates, ainsi qu'une grande diversité végétale, avec de nombreuses endémiques. Le Parc National en lui-même, géré par le *Forestry Service*, bénéficie d'une attention soutenue de la part du gouvernement mauricien et de la communauté internationale. Le CEPF – qui ne peut financer les parties gouvernementales – portera un focus particulier sur les zones tampons du Parc, qui abritent parfois une riche biodiversité et ne bénéficient pas encore d'une protection officielle. Une zone particulièrement importante identifiée lors du profil est celle des forêts de mousses de la Montagne Cocotte, qui abritent nombre d'espèces endémiques avec des populations de bonne taille, rendant possible – et souhaitable – la conservation *in situ*. De nombreuses rivières prennent leur source dans cette ZCB, faisant du site une priorité en termes de services environnementaux. La Montagne Cocotte est partiellement protégée – en tant que partie du Parc National des Gorges de la Rivière Noire (*Black River Gorges National Park*), et une extension du parc au niveau de Bassin Blanc a été proposée depuis les années 1990. La ZCB recouvre également des zones d'élévation inférieure, et notamment le flanc sud de la Montagne Cocotte, non protégée, qui pourrait bénéficier d'actions avec les privés et la société civile.

Le Pouce-Anse Courtois-Pieter Both-Montagne Longue

Cette ZCB regroupe plusieurs sites importants des sommets de l'île Maurice : la Réserve Naturelle du Pouce, la Montagne Longue, le Mont Pieter Both – dont certaines parties bénéficient déjà d'une protection légale. On trouve sur ces sites les plus importantes populations de très nombreuses endémiques de l'île, notamment en termes de plantes, mais aussi de mollusques (Pieter Both et le Pouce), d'orthoptères (taxons des criquets) et d'autres insectes. La zone du Mont Longue comprend des reliques de forêts sèches et pourraient abriter des espèces présumées éteintes. La société civile pourrait jouer un rôle important en appui aux services de l'Etat en charge de la gestion, mais aussi pour améliorer la gestion ou effectuer des opérations de restauration dans les zones non protégées, avec les propriétaires privés.

Yémen-Tamataka

Cette ZCB comprend les plus larges écosystèmes encore existant de forêts sèches de l'île Maurice, avec notamment des populations viables de certaines endémiques des genres *Aloe* ou *Cyphostemma*. Plusieurs réserves privées existent au sein de cette ZCB – dont *Emilie Series* – mais la protection pourrait avantageusement être étendue à d'autres sites proches, de manière à maintenir les populations végétales exceptionnelles.

Chamarel-Le Morne

De même que pour Yémen-Tamataka, cette ZCB comprend d'importantes reliques de forêts sèches, à la biodiversité végétale unique, menacée par les espèces envahissantes et la fragmentation. La zone incluse beaucoup de terres privées, dont la gestion n'est pas toujours adéquate pour la préservation de la biodiversité. A proximité immédiate de la ZCB se trouvent des communautés parmi les plus pauvres de l'île (principalement les villages de pêcheurs le long de la côte sud-ouest qui comprennent une forte proportion d'habitants descendants d'esclaves). Le Morne est classé Patrimoine Mondiale de l'UNESCO, et le site est un fort symbole de l'abolition de l'esclavage à l'île Maurice. La région abrite quelques bonne populations d'oiseaux indigènes, des zones de forêts intermédiaire humide à semi-sèches et compte beaucoup de populations d'espèces menacées d'extinction incluant la Boucle d'oreille (*Trochetia boutonina*) une espèce endémique stricte de la montagne du Morne qui se trouve aussi être la fleur nationale de la République de Maurice. La société civile pourrait jouer un rôle important en sensibilisation et en appui aux propriétaires privés.

Chaîne des Monts Bambou

Cette ZCB abrite une grande diversité végétale, avec des espèces uniques, des populations importantes d'oiseaux endémiques, et même un escargot endémique de cette seule montagne. L'élevage de cerfs, le développement du tourisme et la fragmentation viennent renforcer la menace des espèces envahissantes. La zone comprend quelques aires protégées, avec une diversité d'acteurs fonciers mêlant services forestiers et secteur privé (Ferney SE, Bioculture Mauritius Ltd), offrant des opportunités de collaboration pour la société civile.

Zones Clés pour la Biodiversité de Rodrigues

Les populations de l'île de Rodrigues dépendent étroitement des ressources naturelles ; sur cette île de petite taille, éloignée des autres îles habitées et son île-Capitale, la résilience des communautés ne peut s'envisager sans une gestion durable de l'eau douce, des sols, des ressources halieutiques. Etant donnée la petite dimension de l'île, il n'est pas paru opportun de

prioriser un site par rapport aux autres, et les actions sur les sites du Versant Sud de Grande Montagne, de la Plaine Corail et des Réserves des Ilots du Sud seront éligibles. Sur Grande Montagne, la problématique de la biodiversité d'eau douce et des bords de rivière, en lien avec les services d'approvisionnement en eau, sont prépondérants. La Plaine Corail revêt des systèmes de grottes à la biodiversité unique. Les Ilots du Sud, et les zones marines qui les environnent, sont particulièrement importants pour la pêche – mais les ilots eux-mêmes pourraient voir leurs écosystèmes restaurés si des actions de lutte contre les espèces envahissantes étaient mises en œuvre.

Bancs de Cargados Carajos

Il s'agit certainement de la ZCB la plus importante de la République de Maurice en termes de biodiversité marine ; la partie terrestre est en outre une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, avec de grandes concentrations de Sternes, de Pailles-en-Queue, de Frégates etc. tandis que les plages sont fréquentées par plusieurs tortues marines au moment de la ponte. L'île est louée à la société Raphael Fishing, qui étudie la possibilité de mettre en place des actions de protections et gestion durable, ouvrant la possibilité de partenariat avec le secteur privé.

Priorités géographiques pour les Seychelles

Les Seychelles ont déjà procédé au classement d'une grande partie de leur territoire terrestre en aire protégée, et une grande partie des ZCB du pays bénéficient déjà de mesures de protection efficaces. Les priorités d'investissement pour les Seychelles ont donc été définies en croisant l'importance biologique et les menaces avec des critères de protection effective (favorisant les sites encore non protégés, ou protégés mais non gérés effectivement), et les critères d'investissement déjà existants, priorisant les sites recevant relativement moins d'attention ou manquant de financement à l'heure actuelle, et sur lesquels la société civile à vocation à intervenir. Cet exercice a amené à identifier une douzaine de sites regroupés en 7 ensembles géographiques prioritaires pour les investissements du CEPF. Il s'agit de KBA terrestres avec des espèces menacées à l'échelon mondial ou des concentrations d'oiseaux marins, parfois entourés par des sites marins remarquables. De même que pour Maurice, et compte-tenu des contraintes budgétaires, il ne sera pas nécessairement possible pour le CEPF d'investir sur l'ensemble de ces sites. Les projets les plus pertinents, proposés par la société civile locale et en ligne avec les Directions Stratégiques, seront sélectionnés en priorité. Ces ensembles de sites sont présentés ci-dessous et classés du Nord au Sud.

ZCB de Praslin : Fond Azore (versants sud) à Anse Bois de Rose et Fond Ferdinand

La première ZCB prioritaire de l'île de Praslin descend des sommets du Fond d'Azore jusqu'aux zones littorales de l'Anse Bois de Rose. La biodiversité végétale y est exceptionnelle, avec par exemple des pieds de *Bwa Klate* (*Rapanea seychellarum*, CR), arbre endémique des Seychelles, ou encore le caméléon tigre des Seychelles (*Archaius tigris*, EN) ainsi qu'une seconde espèce de caméléon encore formellement décrite, *A. scychellensis*. Cette zone n'est pas actuellement protégée. Le classement de Fond Ferdinand, forêt de palmes très riche en termes de biodiversité végétale, a été proposé par le Praslin Development Fund.

Silhouette (Parc national de Silhouette et Parc national marin de Silhouette)

Il s'agit de la troisième île granitique par sa superficie et la deuxième en élévation (750m). Peu peuplée (un petit village de 100 personnes et le personnel d'un grand hôtel 5 étoiles Hilton-Labriz), 95% de sa superficie est un Parc National. Silhouette est gérée par la *Island*

Development Company, la *Island Conservation Society* et autres partenaires de la Fondation Silhouette. Sa biodiversité est extraordinaire, surtout en altitude où se trouvent confinées des centaines d'espèces végétales et animales endémiques rares, dont certaines n'existant que sur cette île comme *Psychotria silhouettae* (EN) ou *Piper silhouettanum*, le centipède *Seychellonema gerlachi*, la grenouille *Sooglossus pipilodryas* (CR) récemment découverts et décrits, ou *Coleura seychellensis* (CR), l'une des chauves-souris les plus rares au monde, présente également à Mahé. L'île est entourée par un Parc National marin avec des sites de plongée remarquables.

Groupe des ZCB des Montagnes de Mahé

Ce groupe comprend quatre ZCB : Montagne Brûlée-Piton de l'Eboulis, Forêts sèches de Montagne Corail-Collines du Sud, Montagne Planneau et le Parc National de Morne Seychellois. Ces quatre sites concentrent une partie essentielle de la biodiversité seychelloise – avec les écosystèmes uniques des sommets granitiques, et les forêts sèches (notamment vers Montagne Corail et Collines du Sud). A elles quatre, ces ZCB abritent 34 espèces VU, 27 EN et 16 CR reconnus à l'heure actuelle. Ces zones jouent aussi un rôle important pour la régularisation de l'approvisionnement en eau douce et la prévention des inondations. Si le Morne Seychellois est un parc national, à protection réglementaire forte, dont les hauteurs sont encore plus remarquables que celles de Silhouette en termes de faune et flore endémiques, les autres zones sont non-protégées ou en attente de protection, ou encore appartenant à des propriétaires privés. Les appuis du CEPF se concentreront sur ces derniers, qui requièrent une attention urgente et sur lesquels des partenariats entre le secteur privé, les propriétaires fonciers et la société civile pourront être promus.

Grand Police (zones humides)

Cette ZCB est l'une des dernières grandes zones humides de Mahé, représentative de ce type d'habitat. Elle n'est actuellement pas protégée, et est menacée par l'urbanisation, l'eutrophisation (excès de nitrate entraînant des déséquilibres écologiques) et la pollution. Des actions de sensibilisation, d'amélioration de la gestion pourraient y être menées avec la société civile.

Ile Félicité

Cette île, à gestion privée, abrite au moins huit espèces de plantes menacées à l'échelle mondiale, l'escargot *Priodiscus costatus* (VU) et une population de Tchitrec des Seychelles (*Terpsiphone corvina*, CR). Les zones marines alentours sont aussi potentiellement riches en biodiversité, et sont un site de plongée reconnu au niveau mondial. L'île, qui est très fréquentée pour le tourisme, n'est pas protégée légalement à l'heure actuelle.

Ile Desnoeuvs

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), l'Ile Desnoeuvs a été proposée comme aire protégée, sans que ce statut n'ait encore abouti. Son principal intérêt est une colonie de sternes fuligineuses *Onychoprion fuscatus* d'environ 600 000 couples, dont une partie continue à être exploitée pour la consommation des œufs. Les eaux de la zone sont susceptibles d'accueillir une importante biodiversité, en particulier pour les récifs coralliens. Les plages représentent d'importants sites de pontes pour les tortues marines.

Cosmolédo

L'atoll corallien de Cosmolédo comprend 13 îles et plusieurs ilots, autour d'une vaste zone lagonaire (14 500 ha) extrêmement riche en vie marine. Le site ne comprend pas d'espèces

endémiques terrestres, même si plusieurs sous-espèces d'oiseaux endémiques à Cosmolédo ou à l'ensemble Cosmolédo-Aldabra s'y trouvent. Au niveau terrestre c'est surtout en raison de son importance pour les oiseaux de mer et des tortues marines (*Chelonia mydas*, EN) qui viennent y pondre en grand nombre que ce site a été sélectionné : il s'agit d'un site de nidification d'importance internationale pour les oiseaux marins : plus grande colonie de fous (20 000 à 25 000 couples de *Sula sula* et *S. dactylatra*) de l'ouest de l'Océan Indien et la plus grande colonie de Sternes fuligineuses (*Onychoprion fuscatus*) du pays (1,2 M de couples). D'autre part, malgré quelques espèces envahissantes une grande partie de la végétation de ces îles est native et non perturbée. La partie marine a fait l'objet de plusieurs inventaires (poissons, coraux et autres invertébrés) et est reconnue comme une des plus riches de la région avec Aldabra et Astove. Une partie de la zone a été proposée comme aire protégée.

Tableau 2-2: Liste des Zones Clés pour la Biodiversité, priorités d'investissement pour le CEPF à Madagascar

	Nom de la ZCB	Standards Internationaux				Statut de protection	Surface (ha)	Type de promoteur ou gestionnaire	Nom du Promoteur	Espèces menacées			
		AZE	ZICO	RAM SAR	ZICP					VU	EN	CR	Total
Corridor du Paysage de Kirindy-Mangoky													
MDG-142	Parc National de Kirindy Mite et extension					AP	209,251.0	MADA NAT. PARKS	MNP	8	8	1	17
MDG-42	Fleuve Mangoky				X	non	10,504.9			0	1	0	1
MDG-90	NAP Complexe Lac Ihotry - Delta du Mangoky		X			APT	176,104.5	ONG NATIONALE	ASITY	5	4	3	12
MDG-92	NAP Complexe Mangoky-Ankazoabo		X			APT	58,228.5	ONG NATIONALE	ASITY	5	4	0	9
Corridor du Paysage de Mikea													
MDG-9	AMP de Nord Salary					APT	108,627.1	ONG INT.	WCS	1	3	2	6
MDG-11	AMP de Tsinjoriake-Andatabo					APT	5,400.9	ONG NATIONALE	ASE/TAMI A	1	1	0	2
MDG-12	AMP de Velondriake					APT	94,573.4	ONG INT.	Blue Ventures	6	3	3	12
MDG-67	NAP Amoron'i Onilahy et Rivière Onilahy					APT	15,659.5	ONG INT.	WWF	4	0	1	5
MDG-127	NAP Sept Lacs					APT	7,850.2	ONG INT.	WWF	1	5	1	7
MDG-175	Réserve Spéciale de Beza Mahafaly					AP	30,922.4	MADA NAT. PARKS	MNP	3	2	2	7
Corridor du Paysage de Menabe													
MDG-2	Ambalibe Menabe				X	non	109,115.8			0	0	1	1
MDG-97	NAP Corridor Central de Menabe	X	X			APT	77,719.4	ONG NATIONALE	FANAMBY	10	14	1	25
Corridor du Paysage de l'Extrême Nord													
MDG-16	Ampombofofo	X	X			non	2,992.81			1	2	4	7
MDG-8	AMP de la Baie d'Ambodivahibe					APT	181,600.41	ONG INT.	CI	1	1	0	2
MDG-33	Complexe de la Baie de Rigny				X	non	9,406.6			3	17	2	22
MDG-122	NAP Montagne des Français	X				APT	3,743.4	ONG NATIONALE	SAGE	11	10	2	23
MDG-123	NAP Oronjia	X				APT	2,503.61	ONG INT.	MBG	9	25	8	42
MDG-36	Côte à l'Est d'Antsiranana					non	12,257.6			0	1	0	1

Corridor du Paysage du Nord-ouest													
MDG-54	Lac Tseny	X				non	935.6			1	0	2	3
MDG-83	NAP Antrema					APT	20,655.5	ONG INT.	MNHN	8	11	4	23
MDG-85	NAP Baie de Bombetoka – Marovoay		X			APT	78,813.9	ONG NATIONALE	FANAMBY	7	10	3	20
MDG-105	NAP Forêt Classée de Bongolava (Marosely)					APT	57,936.4			4	5	0	9
MDG-130	NAP Zone Humide de Mahavavy-Kinkony		X	X		APT	275,978.7	ONG NATIONALE	ASITY	10	14	3	27
MDG-132	NAP Zone humide de Port-Bergé		X			APT	80,536.8			1	3	0	4
MDG-143	Parc National de la Baie de Baly	X	X			AP	396,788.7	MADA NAT. PARKS	MNP	9	8	3	20
MDG-141	Parc National d'Ankarafantsika et Ampijoroa	X	X			AP	135,085.0	MADA NAT. PARKS	MNP	16	19	5	40
MDG-211	Zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny		X			non	23,313.0			4	1	2	7
MDG-4	Ambato-Boeny					non	12,754.5			0	1	1	2
Groupe des forêts et zones humides littorales de l'Est													
MDG-137	Pangalane Nord		X			non	6,119.0			1	1	0	2
MDG-209	Zone humide d'Ambila-Lemaintso				X	non	823.7			17	11	2	30
MDG-107	NAP Forêt Classée de Vohibola	X				APT	2,224.9	ONG NATIONALE	MATE	32	32	7	71
Groupe des Hautes Terres du Centre													
MDG-5	Ambatofinandrahana				X	non	37,367.9			5	12	4	21
MDG-112	NAP Ibity	X				APT	7,032.1	ONG INT.	MBG	19	33	5	57
MDG-113	NAP Itremo	X				APT	100,115.9	ONG INT.	Kew	7	7	5	19
MDG-121	NAP Massif de Manjakatempo-Ankaratra	X	X			APT	2,660.9	ONG NATIONALE	VIF	25	32	11	68
Autres sites													
MDG-13	AMP des Iles Barren	X	X			APT	74,929.7	ONG INT.	BLue Ventures	4	6	2	12
MDG-86	NAP Beanka	X				APT	18,340.2	ONG INT.	BCM	1	4	0	5
MDG-93	NAP Complexe Tsimembo-Manambolomat- Bemamba		X	X		APT	50,845.6	ONG INT.	TPF	6	8	2	16

Tableau 2-3: Liste des Zones Clés pour la Biodiversité, priorités d'investissement pour le CEPF aux Comores, à Maurice et aux Seychelles

	Nom de la ZVB	Standards Internationaux				Statut de protection	Surface (ha)	Type de promoteur ou gestionnaire	Nom du Promoteur	Espèces menacées			
		AZE	ZICO	RAM SAR	ZICP					VU	EN	CR	Total
Comores													
COM-1	Forêt de Moya					non	3,486.0			2	5	2	9
COM-2	Lac Dziani-Boudouni			X		non	20.4			0	1	0	1
COM-3	Lac Hantsongoma			X		non	1,122.2			1	4	0	5
COM-4	Massif de la Grille		X			non	8,724.9			3	5	0	8
COM-5	Massif du Karthala	X	X	X		non	14,228.3			6	8	2	16
COM-6	Mont Mlédjélé (Hauts de Mwali)	X	X			non	6,268.3			3	6	2	11
COM-7	Mont Ntringui (Hauts de Ndzuanj)	X	X	X		non	2,649.9			2	5	2	9
COM-9	Récifs coralliens d'Anjouan					non	2,087.5			28	0	0	28
COM-10	Récifs coralliens de Grande Comore					non	7,956.7			30	0	0	30
COM-11	Récifs coralliens de Mohéli - hors Parc Marin					non	3,268.8			28	0	0	28
COM-12	Zone de Bimbini et llot de la Selle					non	5,695.5			2	4	2	8
COM-13	Zone de Chiroroni					non	1,141.3			1	3	1	5
COM-14	Zone de Domoni					non	4,113.5			0	1	1	2
COM-15	Zone de Malé					non	1,764.3			0	1	1	2
COM-16	Zone de Moya					non	1,273.6			0	2	1	3
COM-17	Zone de Mutsamudu					non	2,257.0			1	3	2	6
COM-18	Zone de Ndroudé et llot aux Tortues					non	2,313.9			0	1	1	2
COM-19	Zone de Pomoni					non	5,749.0			29	1	0	30
COM-20	Zone du Coelacanthé					non	68,089.2			3	4	2	9

Maurice													
Saint Brandon													
MUS-1	Bancs de Cargados Carajos		X			PROPOSEE	43,793.7	GOUVERNEMENT/ PRIVE	Raphael Fishing	0	1	1	2
Ile Maurice													
MUS-2	Chaine des Monts Bambou		X			PARTIELLE	1,740.9	GOUVERNEMENT/ PRIVE	Ferney SE/La Vallee de FERNEY Trust/ Bioculture/ Forestry Service	32	17	14	63
MUS-3	Chamarel - Le Morne					PARTIELLE	2,900.3	GOUVERNEMENT/ PRIVE	Bioculture Mauritius/F orestry Service	30	15	15	60
MUS-9	Le Pouce - Anse Courtois - Pieter Both - Montagne Longue		X			PARTIELLE	2,582.2	GOUVERNEMENT	Forestry Service	41	24	29	94
MUS-12	Parc National des Gorges de la Riviere Noire et zones adjacentes		X			PARTIELLE	6,059.5	GOUVERNEMENT/ PRIVE/ONG	Forestry Service - Private owners - MWF	76	43	26	145
MUS-17	Yemen-Takamaka					non	741.2	PRIVE	Medine SE	10	6	5	21
Rodrigues													
MUS-13	Plaine Corail	X	X			PARTIELLE	57.1	GOUVERNEMENT/ ONG/PRIVE	Forestry Service/ MWF/Bioc ulture Mauritius	0	8	22	30
MUS-16	Versant Sud de Grande Montagne	X	X			PARTIELLE	612.4	GOUVERNEMENT	Forestry Service/M WF	0	7	28	35
MUS-6	Ilots de Rodrigues	X	X			PROPOSEE	222.9	GOUVERNEMENT	Forestry Service/ RRA	1	4	4	9

Seychelles													
Silhouette													
SYC-42	Parc National de Silhouette		X			AP	1,851.8	PARAPUBLIC/ONG /PRIVE	IDC/ICS/S NPA	40	20	21	81
SYC-49	Parc National Marin de Silhouette					APMC	2,131.4	PARAPUBLIC/ONG /PRIVE	SNPA	0	0	0	0
ZCB prioritaires de Praslin													
SYC-7	Fond Azore (versants sud) à Anse Bois de Rose		X			PROPOSEE	320.2			14	4	2	20
SYC-9	Fond Ferdinand					PROPOSEE	128.9	PARAPUBLIC	Praslin Dvlpt Fund	12	6	1	19
ZCB prioritaires de Mahé													
SYC-11	Forêts sèches de Montagne Corail-Collines du Sud					PROPOSEE	298.9			12	1	1	14
SYC-13	Grand Police (zones humides)					non	18.5	PRIVE	Private company	4	1	0	5
SYC-36	Montagne Brûlée-Piton de l'Eboulis					PROPOSEE	114.2			21	9	3	33
SYC-38	Montagne Planneau (Grand Bois-Varigault-Cascade)	X	X			PROPOSEE	1,435.7			31	16	10	57
SYC-43	Parc National du Morne Seychellois	X	X			AP	2,536.1	PARAPUBLIC	SNPA	29	21	13	63
Autres ZCB													
SYC-5	Cosmolédo		X			PROPOSEE	15,359.1	PARAPUBLIC/ONG	IDC/ICS	0	0	0	0
SYC-21	Ile Desnoeuvs		X			PROPOSEE	38.5	PARAPUBLIC/ONG	IDC/ICS	0	0	0	0
SYC-26	Ile Félicité					non	141.4	PRIVE	Private company	9	0	1	10

2.2. Directions stratégiques et Priorités d'investissement

La stratégie du CEPF dans le Hotspot de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien propose de développer des actions complémentaires à trois niveaux :

- Au niveau local, en apportant des réponses concrètes aux problématiques de développement et de conservation, en travaillant avec les communautés locales sur les sites prioritaires (Direction Stratégique 1) ;
- Au niveau national, en soutenant des organisations de la société civile nationales à accroître leur influence dans les prises de décisions impactant la biodiversité, par un renforcement de leurs actions partenariales avec le secteur privé et les autorités gouvernementales (Direction Stratégique 2) ;
- Au niveau régional, en soutenant l'émergence d'une communauté régionale de la conservation, permettant de mutualiser les expériences et de tirer le meilleur de la diversité des situations et expertises au niveau de l'Océan Indien (Direction Stratégique 3).

Au niveau local, les actions se concentreront sur les sites prioritaires, qui représentent des écosystèmes jusqu'à présent relativement négligés en termes d'investissement de conservation, et de grande importance en termes de services environnementaux pour les populations locales. L'objectif du CEPF est de permettre le développement, au sein de chaque corridor ou groupe de site, de projets pilotes démontrant que protection de l'environnement et développement économique sain peuvent aller de pair et se renforcer mutuellement. Ceci passera par le soutien à des plans d'utilisation des sols et des ressources naturelles (incluant la création d'aires protégées sous statuts adaptés) et l'appui à des activités économiques écologiquement durables. En parallèle, le CEPF soutiendra l'émergence d'un tissu associatif, avec l'objectif de développer pour chaque corridor ou groupe de site un réseau d'acteurs variés (organisations paysannes, de pêcheurs, associations villageoises, ONG locales, coopératives et secteur privé...), renforcés dans leur capacités et travaillant de conserve pour la préservation de l'environnement.

Le deuxième niveau d'intervention du CEPF est le niveau national. L'expérience acquise du CEPF sur Madagascar montre l'importance de soutenir les ONG nationales dans la mise en œuvre de leurs propres programmes de travail, à une échelle plus large que celle des sites. Actuellement, nombre d'organisations nationales se concentrent sur des projets de terrains en réponse aux demandes des bailleurs, et peuvent difficilement se consacrer à développer des partenariats de plus grande ampleur avec les parties gouvernementales ou le secteur privé. Le CEPF se propose d'aider un nombre restreint d'organisations nationales à s'investir sur ces questions plus larges de lien entre développement et conservation, avec l'objectif de renforcer un réseau de champions nationaux pouvant contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques de conservation dans les prises de décisions, et bénéficiant de capacités suffisantes pour faire face aux menaces émergentes à l'avenir. Le travail à ce niveau d'intervention se veut complémentaire du niveau local. Avec l'appui de l'équipe régionale de mise en œuvre, des liens forts seront tissés entre les bénéficiaires au niveau local et au niveau national, notamment pour les retours d'expérience depuis le terrain vers les organisations nationales, et vice-versa.

Le troisième niveau est le niveau d'intégration régionale. Pour faire face à la nécessité de renforcer les capacités techniques et de gestion d'une nouvelle génération de professionnels de la protection de la nature, la proposition du CEPF est de jouer la carte régionale, afin de valoriser la diversité des offres de formation, et de confronter les organisations et les jeunes professionnels à des terrains d'études, à des situations, à des projets nouveaux et variés. En insistant sur des programmes de coopération régionale concrets, répondant directement aux besoins des organisations, le CEPF entend aussi créer les conditions du renforcement de liens interpersonnels et inter-organisationnels, qui pourront résulter en l'émergence d'une communauté régionale de la conservation, à même de soulever de nouveaux concepts - suivant en quelque sorte le principe de la pollinisation croisée cher aux naturalistes.

Tableau 2-4: Directions stratégiques et Priorités d'Investissement du CEPF pour 2014-2020

Directions Stratégiques	Priorités d'Investissement
1. Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité dans les Zones Clés pour la Biodiversité Prioritaires	1.1 Appuyer les communautés locales pour préparer et mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la biodiversité répondant aux principales menaces au niveau des sites prioritaires 1.2 Appuyer la mise en place de modèles économiques permettant d'améliorer à la fois les conditions de vie et la conservation de la biodiversité 1.3 Renforcer les capacités techniques, administratives et financières des organisations locales de base et de leurs partenaires
2. Appuyer la société civile pour renforcer l'intégration de la protection de la biodiversité dans les processus de décision politiques et économiques	2.1 Soutenir les institutions de recherche du Hotspot pour l'amélioration des connaissances de base sur la biodiversité d'écosystèmes prioritaires 2.2 Appuyer la société civile pour diffuser l'information sur la biodiversité et influencer les processus de décision politiques et économiques en faveur de la biodiversité et des priorités de conservation 2.3 Explorer les partenariats avec les acteurs du secteur privé, pour la promotion de pratiques plus durables, amenant à des impacts positifs pour la conservation
3. Renforcer les capacités de la société civile aux niveaux régional et local via des formations, des échanges et des actions de coopération régionale	3.1 Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels et organisations spécialisés en la conservation en soutenant par de petites subventions la formation technique et pratique 3.2 Encourager les échanges et partenariats entre organisations de la société civile pour renforcer les capacités en matière de techniques, de capacités organisationnelles, de gestion et de recherche de financement
4. Assurer un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre	4.1 Rendre opérationnel et coordonner le processus d'attribution et de suivi des subventions du CEPF pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie 4.2 Favoriser l'émergence d'une communauté de la conservation, au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation

Direction Stratégique 1 : Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité dans les Zones Clés pour la Biodiversité Prioritaires

L'un des constats majeurs, souligné au cours de toutes les consultations, est l'importance croissante d'une implication des communautés locales dans toutes les actions de conservation de

la biodiversité et de gestion des ressources naturelles – avec un accent peut-être plus important encore à Madagascar et aux Comores. Cette implication est ressentie comme indispensable afin de responsabiliser les acteurs locaux pour une utilisation durable des ressources, la protection des sites et des espèces, voire d’assurer une gestion ou cogestion des sites. Si le consensus sur cette question apparaît clairement, les témoignages d’impacts limités de programmes d’implication des communautés ont été nombreux – par exemple avec les transferts de gestion des ressources naturelles à Madagascar. Parmi les causes majeures d’échec, le manque d’accompagnement en continu des communautés locales de base par les organismes d’appuis, le manque de moyens mis à disposition, le manque d’information et de sensibilisation, la mise en œuvre de projets décidés sans la participation initiale des communautés, et l’absence d’implication des décideurs et élus locaux ont été cités prioritairement.

La dualité des financements CEPF représenterait une opportunité de mettre en place des modèles en plusieurs phases – avec de petites subventions permettant de préparer finement des projets plus larges – à même de maximiser les chances de succès.

La très faible capacité des communautés locales est l’un des facteurs limitant fortement une implication effective – et il semble irréaliste à l’heure actuelle que le CEPF puisse financer directement la plupart de ces organisations communautaires de base, même avec un programme de petites subventions. Dès lors, un travail nécessaire avec des intermédiaires – associations locales, ONG nationales ou internationales – bien impliquées localement apparaît nécessaire, tout au moins dans un premier temps. La formation continue des communautés locales de base (incluant les groupes de femmes, les organisations paysannes ou tout autre groupe pertinent), dans les domaines aussi bien techniques que de gestion et d’organisation, est ainsi apparue comme un axe d’intervention où le CEPF pourrait avoir une valeur ajoutée certaine.

Il est apparu indispensable que les actions permettent concrètement aux communautés locales de s’approprier la gestion des Zones clés pour la biodiversité qui fournit des services environnementaux dont elles bénéficient directement, et qui bénéficient aussi plus largement aux communautés voisines, aux habitants de leur pays et plus largement à la communauté humaine. A ce titre, les actions devront développer la sensibilisation vis-à-vis de l’importance des sites dont ils assurent la gestion, mais aussi tenter de développer des mécanismes permettant de générer de maximiser les bénéfices directs pour les populations, à même d’assurer leur engagement sur le long terme.

Les sites éligibles pour cette Direction stratégique sont restreints aux sites prioritaires pour le CEPF présentés dans le Tableau 2-2 et le Tableau 2-3.

Priorité d’Investissement 1.1 : Appuyer les communautés locales pour préparer et mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la biodiversité répondant aux principales menaces au niveau des sites prioritaires

L’objectif de cette Priorité d’investissement est de permettre l’émergence et la mise en œuvre, dans les Zones Clés de Biodiversité prioritaires ou à leurs alentours, de plans de gestion des ressources naturelles permettant la conservation à long termes des écosystèmes et des espèces cibles. Ces plans devront prendre en compte les besoins de développement des communautés locales. Etant données les capacités des organisations locales de base, il est probable que ces actions devront être soutenues, au moins initialement, par des organisations nationales ou

internationales, qui joueront alors un rôle d'encadrement. Une très grande attention sera apportée à la légitimité de ces organisations auprès des communautés locales. Pour être éligibles, les projets devront démontrer une réelle participation des communautés locales des premiers stades de préparation, une prise en compte des attentes locales en matière de développement, et une appropriation par l'ensemble des acteurs, notamment les autorités locales, les associations d'agriculteurs ou de pêcheurs, et les groupes de femmes.

Lorsque nécessaire, le CEPF encouragera les organisations à mettre en œuvre des phases préparatoires, par exemple via des petites subventions d'un montant inférieur à 20 000 \$, par exemple afin de réaliser des études de référence lorsque cela est nécessaire, et pour élaborer avec les représentants locaux des plans d'actions détaillés pouvant bénéficier d'un appui supplémentaire du CEPF dans un second temps.

Le CEPF apportera une grande attention aux projets permettant :

- de mettre en place des aires protégées à gestion locale
- de mettre en place des mécanismes de protection ou de gestion durable par les propriétaires privés (notamment dans les Seychelles et à Maurice)
- de renforcer la participation des populations dans les mécanismes de gestion des aires protégées ou de renforcer l'acceptation d'aires protégées existantes

Les consultations ont mis en avant la faible compréhension des communautés villageoises de l'importance de la biodiversité et de ressources naturelles comme l'un des facteurs affectant leur motivation à s'impliquer effectivement dans la protection de leur environnement. Ceci est vrai bien entendu dans les situations de grande précarité économique rencontrées à Madagascar et aux Comores, mais l'est aussi aux Seychelles et à Maurice – notamment pour les propriétaires privés qui sont des acteurs essentiels de la gestion de sites importants pour la biodiversité (cf. chapitre 9 et 10). Des actions de sensibilisation pourront ainsi être mise en œuvre, comme complément à l'appui aux actions de conservation. Les ressorts les plus appropriés localement (pouvant inclure radio, théâtre communautaire, etc.) seront favorisés, ou encore des échanges entre communautés de villages des ZCB prioritaires et de zones où l'environnement est plus dégradé. Les actions devront en particulier renforcer l'intégration des facteurs culturels et économiques aux problématiques de conservation. Pour être éligibles, les actions de sensibilisation devront comprendre une composante de suivi-évaluation permettant d'évaluer la validité de l'approche et de mesurer son impact en termes de changements de comportements.

Priorité d'Investissement 1.2 : Appuyer la mise en place de modèles économiques permettant d'améliorer à la fois les conditions de vie et la conservation de la biodiversité

Il est aussi nécessaire de développer et soutenir des modèles permettant de renforcer le lien entre la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie au niveau local. En l'absence de lien direct entre ces deux composantes du développement durable, la réussite à long terme des actions de conservation ne saurait être assurée.

Parmi les actions éligibles, la valorisation écotouristique est apparue importante au regard de l'importance de ce secteur économique dans le Hotspot (cf. Chapitre 7), et plus encore dans les zones littorales. Cependant, en raison des montants disponibles, ne pourra financer des actions de construction d'hébergement ou d'achat de larges équipements. Les actions financées par le CEPF devront en outre démontrer un impact positif sur la gestion des ressources naturelles et la

biodiversité – par exemple en liant la mise en place d'un programme écotouristique à des engagements des acteurs concernés en faveur de la conservation.

Des projets proposant des mesures d'incitation économique pour la préservation de la biodiversité pourront être considérés, à l'instar du développement de filières à haute valeur ajoutée pour des productions respectant les ressources naturelles, de la certification volontaire, des contrats de conservations, éventuellement en lien avec des paiements pour services environnementaux. Les partenariats, jumelages et échanges d'expérience entre des organisations des pays du Hotspot seront favorisés sous cette priorité d'investissement.

Priorité d'investissement 1.3 : Renforcer les capacités techniques, administratives et financières des organisations locales de base et de leurs partenaires

Toutes les consultations ont souligné la faiblesse des capacités des organisations locales de base comme l'un des freins majeurs à l'adoption et à la mise en œuvre de plans de gestion locaux – ou encore des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cas de Madagascar. L'objectif de cette priorité d'investissement est de faire émerger dans les sites prioritaires un ensemble d'organisations locales avec des systèmes de gouvernance, des capacités de gestion et d'organisation, qui leur permette d'être efficace, et d'avoir accès à d'autres sources de financement. Il s'agit de mettre les organisations locales en capacité d'assurer le maintien d'activités de conservation sur le long terme.

Bien souvent, les organisations les plus actives et influentes au niveau local n'ont pas l'expérience suffisante ni les capacités techniques pour participer efficacement aux activités de conservation. C'est le cas, par exemple, des groupes de développement local, des organisations paysannes, des groupes de femmes, des groupes de gestion de l'eau, ou encore des associations religieuses (voir Chapitre 8). Le CEPF considérera les actions pour renforcer les capacités techniques de ces organisations en gestion des ressources naturelles et suivi de la biodiversité. Les organisations communautaires de bases s'engageant dans des démarches de protection, valorisation et gestion durable des ressources naturelles pourront bénéficier d'un appui pour la légalisation (le cas échéant), la mise en place de leurs structures de gouvernance, le renforcement des capacités des membres, la mise en place de systèmes comptables appropriés.

Direction Stratégique 2 : Appuyer la société civile pour renforcer l'intégration de la protection de la biodiversité dans les processus de décision politiques et économiques

L'amélioration et le partage des connaissances sont apparus comme des éléments incontournables lors des différentes consultations. Si Madagascar est un terrain de recherche privilégié pour la communauté scientifique les lacunes sont encore extrêmement importantes, en particulier en ce qui concerne le milieu marin, la biodiversité dulçaquicole et les inventaires botaniques dans certains milieux. La situation est bien plus critique dans la république des Comores, où les données biologiques de base sont très limitées, ce qui rend difficile l'identification des zones prioritaires et handicape sérieusement la planification de la gestion de la biodiversité, tant au niveau national qu'au niveau des sites.

Le Profil d'écosystème a mis en évidence que la majorité des recherches restent dominées par les institutions des pays du Nord – certes en intégrant souvent des partenaires nationaux. Les résultats demeurent aussi souvent déconnectés des réalités de la conservation, et ne portent pas

de résultats transformatifs pour la société et les communautés de la conservation au niveau national. Alors que le besoin de formation de jeunes scientifiques est important, afin d'assurer une nouvelle génération de professionnels de la conservation, les opportunités de financement demeurent limitées. La direction stratégique 2 entend contribuer à combler certaines de ces lacunes, tout en favorisant la coopération régionale, y compris avec l'outre-mer européen de l'Océan Indien.

Priorité d'Investissement 2.1 : Améliorer les connaissances de base sur la biodiversité de certains milieux terrestres et côtiers, en impliquant les institutions de recherche du Hotspot

La réalisation des chapitres 3 et 4 du Profil d'écosystème a mis en évidence d'importantes lacunes en termes de connaissance de base pour certains sites et milieux. En l'absence de cette information, certains de ces sites, potentiellement Zones Clés de Biodiversité, n'ont pu être retenus. Certains de ces sites pourraient être menacés par de futurs développements économiques, qu'ils s'agissent d'infrastructures, de développement agricoles ou encore d'exploitation minière. En l'absence de données, la mise en application de politiques de sauvegarde ou du principe de précaution est particulièrement difficile. A Madagascar par exemple, des lacunes ont été mises en évidence au niveau des zones humides, des écosystèmes marins et de certains inventaires botaniques (voir Chapitres 3 et 4). La situation est encore plus critique aux Comores, où les données biologiques de base demeurent limitées, rendant difficile les exercices de priorisation et de planification, à l'échelle des sites aussi bien qu'à l'échelle nationale...

Sous cette priorité d'investissement seront éligibles des programmes scientifiques d'inventaire de la biodiversité, de cartographies d'habitats, éventuellement adjoint de recherches sur l'utilisation des ressources naturelles par les populations. Les programmes devront être mis en œuvre prioritairement par des organisations issues du Hotspot, éventuellement en association avec des chercheurs internationaux. Le CEPF financera en priorité les actions permettant la formation de jeunes professionnels du Hotspot, et favorisant les coopérations régionales. Tous les résultats des recherches subventionnées par le CEPF devront être rendus publics, à moins que leur diffusion n'entraîne des risques en termes de conservation (par exemple distribution d'espèces soumises au commerce illégal).

Dans le cas où des investissements publics ou privés seraient prévus dans une ZCB existante ou potentielle, le CEPF ne soutiendra pas des programmes d'inventaires de biodiversité qui font partie des obligations légales des investisseurs au titre des réglementations sur les études d'impact environnemental, et qui doivent par définition être financées par les investisseurs.

Les activités sous cette priorité d'investissement ne sont pas restreintes aux ZCB prioritaires, mais une attention particulière sera portée :

- à la biodiversité marine et côtière dans les ZCB prioritaires pour CEPF
- aux zones importantes pour la conservation des plantes (ZICP) négligées ou sous-financées
- aux zones soumises à une menace urgente directe (par exemple dans le cadre de développement miniers ou d'infrastructures) – dans les limites données ci-avant.

Priorité d'investissement 2.2 : Informer les décideurs, politiques et économiques, sur l'importance des valeurs de la biodiversité et sur les priorités de conservation

Au-delà de la formation et de la génération de connaissances, le profil a soulevé la nécessité de renforcer le « porter à connaissance », c'est-à-dire la communication sur la valeur de la biodiversité auprès de parties prenantes situées en dehors du champ de la conservation, en particulier décideurs, secteur privé et secteur du développement. Même lorsque les informations existent, celles-ci ne sont pas utilisées – ou mal comprises, ou mal interprétées, ou ignorées – par une grande majorité d'acteurs, avec des conséquences immédiates sur les écosystèmes. Ce constat était partagé sur l'ensemble des territoires du Hotspot. Des projets, de petite ou moyenne envergure, pour la sensibilisation et l'influence, actuellement peu ou pas financés par d'autres acteurs, pourraient ainsi avoir un impact fort sur la conservation – notamment au regard du secteur extractif, de la pêche et du développement agricole.

Le CEPF souhaite conserver, pour cette priorité d'investissement, une grande flexibilité permettant de répondre aux opportunités aussi bien qu'aux menaces émergentes. Les exemples ci-après sont donnés à titre indicatif :

- Soutenir la participation de la société civile aux consultations sur les plans de développement économiques, aux études d'impact environnementales et dans les forums appropriés, afin de renforcer la prise en compte des priorités de conservation
- Engager des campagnes d'information sur des menaces ou des pratiques non-durables, ou des campagnes de promotion des co-bénéfices de la conservation, à destination des acteurs du développement, du secteur privé et des autorités gouvernementales (notamment en utilisant l'outil des Listes rouges)
- Engager des dialogues avec les autorités gouvernementales, mettre en place des plateformes de discussion multi-acteurs, ou soutenir des actions préparatoires en appui à l'adoption de législations sur des problématiques spécifiques

Les consultations ont aussi mis en évidence les difficultés rencontrées dans le Hotspot pour l'accès et le partage de l'information sur la biodiversité. Il serait donc envisageable de soutenir les efforts, idéalement régionaux, permettant de faciliter l'accès à ces informations, utiles à la communauté scientifiques comme aux décideurs politiques et privés, voire à un plus large public.

Cette priorité d'investissement n'est pas directement liée aux sites prioritaires du CEPF. Toutefois, il sera apprécié que des liens soient établis avec les activités en cours sur ces sites, lorsque cela sera justifié.

Priorité d'Investissement 2.3 : Explorer les partenariats avec les acteurs du secteur privé, pour la promotion de pratiques plus durables, délivrant des impacts positifs pour la conservation

Le Hotspot connaît un développement économique régulier, et les stratégies nationales envisagent des axes de développement pour les investissements dans des secteurs pouvant impacter la situation de la biodiversité. Les chapitres 6 et 9 montrent ainsi clairement le potentiel de développement des activités touristiques dans tout le Hotspot et notamment à Maurice, de l'aquaculture et de la pêche ou encore du secteur minier à Madagascar... Ces activités de développement économiques, basées sur les ressources naturelles vivantes ou du sous-sol, présentent des risques pour l'environnement mais ne sont pas nécessairement préjudiciables à la biodiversité – et peuvent être bénéfiques aux communautés locales, à condition que des garanties

suffisantes soient prises pour minimiser et atténuer les impacts négatifs, et au contraire maximiser les impacts positifs.

Cette priorité d'investissement appuiera les organisations de la société civile pour explorer et développer des partenariats avec des entreprises privées opérant dans les secteurs de ressources naturelles clés de la pêche et l'aquaculture, l'agriculture d'exportation, l'exploitation minière, l'énergie et les infrastructures, le tourisme, afin d'identifier et mettre en œuvre des actions pilotes d'amélioration des pratiques environnementales et sociales. Ces pratiques pourront s'appuyer sur des normes mondiales pour des pratiques commerciales durables, des mécanismes de certification volontaire ou tout autre type de mécanisme adapté au contexte du Hotspot.

Plus particulièrement, le CEPF cherchera à financer des mécanismes innovants susceptibles d'apporter des incitations financières durables aux communautés locales, ou de bénéficier durablement à la conservation. Le CEPF est disposé à financer des initiatives testant de nouvelles approches et outils, et encourage la société civile de la région à explorer de nouveaux mécanismes, alliances ou de nouvelles formes de partenariat.

Direction Stratégique 3 : Renforcer les capacités de la société civile aux niveaux régional et local et favoriser la coopération régionale entre les organisations, et avec les autres parties prenantes

Les analyses et les consultations pour la réalisation du Chapitre 8 (Société civile) ont mis en évidence qu'en dépit d'efforts entrepris dans certains pays, les capacités générales des ONG nationales travaillant sur la conservation ont encore besoin d'être renforcées. Là où la société civile joue un rôle important, comme à Madagascar, la communauté de la conservation est encore dominée par quelques organisations internationales (même si ces organisations emploient majoritairement des nationaux). Les organisations nationales sont encore peu nombreuses et de faible capacité, à quelques exceptions près, à Maurice comme aux Comores. Deux obstacles principaux ont été identifiés qui limitent la capacité de la société civile de mener ses actions de façon efficace sur le long terme.

Le premier obstacle est le nombre insuffisant de jeunes professionnels avec des capacités techniques dans les domaines liés à la gestion et à la conservation des ressources naturelles. Dans de nombreux cas, les organisations doivent compter sur des experts d'autres pays, ce qui peut mettre en jeu la pérennité de leurs activités. Soutenir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels est donc essentielle à la consolidation et au maintien d'une communauté de la conservation régionale. C'est également un élément important pour l'intégration de la conservation dans les actions menées par les gouvernements et le secteur privé sur le long terme.

Le deuxième obstacle important porte sur les capacités globales des organisations nationales en matière d'administration, de gestion et de collecte de fonds. Alors que les organisations nationales ont souvent une compréhension de la situation locale et des relations solides avec les communautés locales, la faiblesse de leurs capacités affecte leur efficacité, limite leur accès aux financements, et menace leur durabilité ainsi que leur indépendance.

Sur un plan plus positif, le profil a également souligné l'exceptionnelle diversité des expériences et des compétences dans le hotspot, qui offre un grand potentiel pour la coopération régionale. Par exemple, Madagascar a une expérience considérable dans l'engagement avec les communautés locales et la gestion conjointe des aires protégées. Maurice faisant face à de graves pertes d'habitats, a expérimenté des techniques innovantes pour la restauration des écosystèmes. Les Seychelles ont développé également une grande expérience dans l'éradication des espèces envahissantes sur les îlots, et est très en avance sur les partenariats avec le secteur privé. Les Comores ont un réseau dynamique d'organisations à base communautaire impliquant des jeunes. Les départements français hébergent des centres de recherche de haut niveau et ont une grande expérience dans l'engagement avec les gouvernements locaux... Ces complémentarités offrent d'extraordinaires opportunités de coopération régionale, encore peu développées.

Priorité d'Investissement 3.1 : Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels et organisations spécialisés en conservation en soutenant par de petites subventions la formation technique et pratique

Les offres de formation dans les domaines touchant à la conservation existent aujourd'hui à la Réunion, à Maurice, à Madagascar et récemment aux Seychelles. Avec cette priorité d'investissement, le CEPF se propose de contribuer à élargir l'offre de formation, notamment en soutenant la création de programmes courts à destination des leaders communautaires, des professionnels du développement ou de tout autre groupe d'acteurs pertinent – et en soutenant la participation des bénéficiaires à ces formations. De petites subventions ou bourses (*scholarship*) pourront être accordées à de jeunes professionnels, par exemple de niveau master, afin de favoriser la participation active de ces futurs professionnels à des programmes de conservation dans toute la région. Les échanges entre les pays du Hotspot seront favorisés.

Il est à noter que pour des raisons de procédures, le CEPF ne pourra apporter de soutien à des étudiants ou organisations des départements français. Toutefois, il pourra soutenir des étudiants ou organisations des autres pays à bénéficier de formation ou de stages d'échanges dans les départements ou territoires français du Hotspot.

Sous cette priorité d'investissement, le CEPF pourra aussi apporter un soutien à des organisations nationales pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles actives dans les domaines de la conservation, via des formations ou des activités conçues sur mesures.

Priorité d'Investissement 3.2 : Encourager les échanges et partenariats entre organisations de la société civile dans les domaines des domaines techniques de la conservation et pour le renforcement des capacités organisationnelles, de gestion et de recherche de financement

Sous cette priorité d'investissement seront éligibles des programmes d'échange, de « jumelage » (ou *mentorship*) entre organisations de la région, ou de mise en place de plateforme et réseaux reposant sur des bases de coopérations techniques concrètes. Il s'agira plus de « faire ensemble » que de « s'asseoir ensemble ». Les domaines prioritaires pour de telles actions seront les suivants :

- Gestion des espaces marins et côtiers
- Gestion des zones humides
- Restauration des écosystèmes insulaires
- Lutte contre les espèces envahissantes

- Plan de sauvegarde des espèces en danger critique d'extinction
- Participation des communautés locales et cogestion

La question du financement durable est apparue comme un axe prioritaire pour lequel la société civile ressent la nécessité de renforcer ses capacités. A l'heure actuelle, les « approches projets » demeurent les principales sources de financement. Les projets sont encore principalement financés par des bailleurs de l'aide publique au développement – tandis que les fondations privées tendent à accroître leur présence. Cependant, les modalités d'accès à ces fonds restent complexes et en limitent l'usage à un nombre restreint d'organisations, principalement internationales. Le CEPF soutiendra des actions spécifiques de renforcement des capacités opérationnelles de la société civile nationale, dans les domaines de la préparation de projet, de la recherche de financements, de la programmation et de la gestion budgétaire, des ressources humaines et de la gouvernance associative – ceci afin de permettre à ces organisation un accès plus large à des sources de financements diversifiées. Des activités spécifiques sur la mobilisation de financements via les paiements pour services environnementaux pourront être soutenues. Les opportunités de renforcement de capacités seront ouverts autant que possible à la participation régionale.

Direction stratégique 4 : Assurer un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre

Une évaluation du programme mondial du CEPF a déterminé que les équipes régionales de mise en œuvre du CEPF sont particulièrement efficaces, avec l'appui des directeurs des subventions du CEPF, pour relier les éléments essentiels d'un ensemble complexe et intégré d'interventions. Avec l'appui des Directeurs de Subventions, les Equipes régionales de mises en œuvre permettent d'ancrer les grands projets au niveau du terrain, avec les initiatives politiques nationales ou encore avec les initiatives de financement durables. Par cet aspect intégrateur, elles permettent d'atteindre des résultats plus forts et plus durables, et de faire en sorte que les portefeuilles du CEPF soient plus que la somme de leurs parties.

Dans chaque Hotspot approuvé depuis 2007, le CEPF appuie une *équipe régionale de mise en œuvre* pour mettre les plans du profil d'écosystème sous forme d'un portfolio cohérent de subventions, dont les impacts dépassent la somme de ses parties. Chaque équipe régionale de mise en œuvre comprendra une ou plusieurs organisations de la société civile actives dans la région. Par exemple, l'équipe peut prendre la forme d'un partenariat de groupes de la société civile. Elle peut aussi être organisation principale qui aura pour mission officielle d'impliquer d'autres organismes pour superviser la mise en œuvre, par exemple à travers un comité consultatif intégrateur.

L'équipe régionale de mise en œuvre sera sélectionnée par le Conseil des bailleurs de fonds du CEPF sur la base de termes de référence approuvés, d'une procédure compétitive et de critères de sélection disponibles sur le site www.cepf.net. L'équipe fonctionnera de manière transparente et ouverte, conformément à la mission du CEPF et de toutes les dispositions du Manuel de procédures du CEPF. Les organisations membres de l'équipe régionale de mise en œuvre ne seront pas éligibles à d'autres subventions du CEPF dans le même Hotspot. Les demandes d'organismes affiliés officiels qui ont un conseil d'administration indépendant seront acceptées et soumises à une revue externe supplémentaire.

Priorité d'investissement 4.1 : Rendre opérationnel et coordonner le processus d'attribution et de suivi des subventions du CEPF pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie

L'un des objectifs principaux de l'équipe régionale de mise en œuvre d'assurer un rôle de coordination locale et d'appui au processus d'attribution des subventions. Les principales fonctions et les activités spécifiques de l'équipe seront détaillées dans des termes de référence approuvés. Les principaux rôles de l'équipe régionale sous cette priorité sont de :

- Jouer le rôle d'un service de développement pour aider les groupes de la société civile à concevoir, mettre en œuvre et répéter des activités de conservation réussies.
- Examiner toutes les candidatures aux subventions et gérer les revues externes avec les experts techniques et les comités consultatifs.
- Accorder des subventions pouvant aller jusqu'à 20.000 dollars et prendre des décisions conjointes avec le Secrétariat du CEPF pour toutes les autres demandes.
- Coordonner le suivi et l'évaluation de projets individuels à travers des outils standard, des visites de sites et des réunions avec les bénéficiaires des subventions, et apporter une assistance au Secrétariat du CEPF pour le suivi et l'évaluation au niveau du portfolio.

Pour les grandes subventions, l'équipe régionale assure un rôle support pour appuyer et compléter le secrétariat du CEPF. L'équipe régionale est l'interlocuteur privilégié des demandeurs puis des bénéficiaires de subventions, et, avec sa connaissance fine des spécificités régionales, joue un rôle de courroie de transmission entre le terrain et le secrétariat du CEPF – de la sélection des projets jusqu'à l'évaluation. En particulier, l'équipe régionale de mise en œuvre a un rôle très important à jouer dans la sollicitation et l'examen des propositions de projets. Ce rôle englobe un large éventail d'activités, comme la publication des appels à propositions et la création et l'animation d'un groupe d'expert chargé de formuler des recommandations finales pour l'approbation ou le rejet des propositions. Si beaucoup de ces tâches sont considérées comme administratives, elles ont une grande importance programmatique et demandent une bonne expérience technique. Leur bonne exécution est indispensable à la qualité et la cohérence du portefeuille de projets – qui permettront, dans leur ensemble, de réaliser les objectifs de CEPF.

L'équipe de mise en œuvre régionale assume également des responsabilités administratives importantes en tant que gestionnaire du mécanisme de Petites Subventions du CEPF, d'un montant inférieur à 20 000 \$. Ses tâches dans ce cadre incluent la budgétisation, le traitement des propositions, la rédaction des contrats et le suivi et évaluation des petits projets. Les petites subventions jouent un rôle extrêmement important dans le portefeuille du CEPF. Ces subventions peuvent servir à la planification, permettre d'engager des groupes locaux qui n'ont pas la capacité de mettre en œuvre des grandes subventions, ou encore être utilisés de manière flexible en cas de menaces émergentes. Le rôle stratégique joué par ces subventions est extrêmement important, et la supervision stratégique du portefeuille de petites subventions est indispensable pour assurer la cohérence avec l'ensemble du portefeuille de subventions, ainsi qu'avec les autres actions menées par les bailleurs du CEPF et les autres acteurs dans le Hotspot.

Cette priorité d'investissement couvre également le suivi et l'évaluation. Cela implique de collecter de données sur la performance du portefeuille, d'assurer le respect des procédures, de veiller à ce que les bénéficiaires comprennent et respectent les politiques de sauvegarde sociales

et environnementales, et bien entendu de revoir les rapports d'avancement des projets. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation, l'équipe régionale est appelée à effectuer des visites de projets, qui peuvent l'amener à identifier les besoins de renforcement des capacités, et aide à construire des liens entre les différents projets. Ceci est une composante cruciale pour la mise en œuvre efficace des projets et le suivi, et nécessite une expertise technique.

Priorité d'investissement 4.2 : Favoriser l'émergence d'une communauté de la conservation, au-delà des frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation

Cette priorité d'investissement couvre les deux fonctions des termes de références de l'équipe de mise en œuvre régionale de référence qui sont de nature programmatique :

- Coordonner et communiquer l'investissement du CEPF, établir des partenariats et promouvoir l'échange d'informations dans le Hotspot,
- Renforcer les capacités des bénéficiaires.

Ces fonctions comprennent les tâches programmatiques qui soutiennent directement le développement stratégique du portefeuille de subvention et contribuent à réaliser les objectifs de conservation. Ces fonctions comprennent la facilitation des échanges d'expériences entre les bénéficiaires et les autres parties prenantes, l'identification de possibilités de cofinancement pour le CEPF et pour les bénéficiaires de subventions, et l'alignement de l'investissement du CEPF avec des investissements d'autres bailleurs. Ces fonctions programmatiques exigent de l'équipe régionale de mise en œuvre de maintenir une expertise interne en conservation pour s'assurer que les fonds du CEPF sont stratégiquement canalisés afin d'optimiser la réalisation des objectifs de conservation.

Une fonction programmatique essentielle est de coordonner les différents investissements du CEPF et de faciliter la création de partenariats entre les différents acteurs. L'équipe de mise en œuvre régionale sera chargée d'identifier et d'entrer en contact avec les organisations de la société civile actives dans les sites prioritaires, de faciliter les partenariats entre eux et les organisations nationales de la société civile les mieux placés pour fournir un appui technique et financier, et de faciliter la création de réseaux d'organisations de la société civile au niveau national et niveaux régional pour résoudre les problèmes d'intérêt commun.

La création de liens avec les autres bailleurs de fonds est également un objectif important, notamment dans le contexte, mis en avant dans la Niche d'investissement, de soutenir la préparation de programmes et projets pouvant et ou devant bénéficier d'un appui extérieur par la suite. Le rôle de l'Equipe Régionale de Mise en Œuvre sera alors primordial pour assurer un dialogue permanent avec les bailleurs présents dans le Hotspots afin de favoriser les possibilités d'orienter leurs actions vers les programmes préparés. L'équipe régionale payera une attention particulière à la construction de relations solides avec les programmes en cours et futurs financés par les bailleurs de fonds du CEPF, ainsi que par les grandes fondations, telles que le *Helmsley Charitable Trust*. Parmi les programmes avec laquelle l'équipe régionale sera invité à développer une étroite collaboration, les plus importants actuellement identifiés sont le programme pour la mise en place d'un réseau national d'aires protégées aux Comores (associant Gouvernement des Comores, FEM et AFD), le programme du FEM sur la protection des espèces endémiques et menacées ayant une valeur économique à Madagascar, le programme du FEM sur les forêts sèches du paysage Atsimo-Andrefana, le Programme régional pour la gestion de la biodiversité

de la Commission de l'Océan Indien (financé par l'UE et le Fonds français pour l'environnement mondial entre autres). De manière générale, des collaborations seront également à rechercher avec le Programme de petites subventions du FEM dans tous les pays. A Madagascar, l'équipe régionale travaillera en étroite collaboration avec la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité, en particulier pour les activités à mettre en œuvre dans et autour des aires protégées gérées par *Madagascar National Parks*. L'équipe maintiendra un dialogue permanent avec la communauté des bailleurs de fonds afin de soutenir l'émergence de collaborations positives au profit des partenaires de la société civile du Hotspot. Les chapitres 7 et 10 fournissent de plus amples informations sur les projets existants avec lesquels des collaborations seront à développer.

Cette priorité d'investissement couvre également le renforcement des capacités, une fonction qui est considéré comme étant au cœur des responsabilités de l'équipe de mise en œuvre régionale. Il place l'équipe de mise en œuvre régionale au cœur de la mise en œuvre de la stratégie en la rendant responsable de la coordination, la communication, la collaboration et la liaison avec les bailleurs, les partenaires, les gouvernements et autres parties prenantes. Il met aussi l'équipe de mise en œuvre régionale en charge de veiller à ce que le portefeuille de subvention du CEPF vise à atteindre les objectifs fixés dans le profil d'écosystème. Il comprend la promotion des synergies entre les objectifs du CEPF et les initiatives locales, nationales et régionales.

Cette fonction met l'accent sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile nationales pour l'accès aux fonds du CEPF. Il est important dans ce cadre que l'équipe s'assure que les partenaires ont la capacité institutionnelle pour concevoir et mettre en œuvre des projets qui contribuent aux objectifs de la stratégie d'investissement. L'expérience a montré que ces efforts de renforcement des capacités sont essentiels pour assurer de bons projets qui sont intégrés dans une stratégie plus large au niveau du Hotspot, et dans une vision commune de la conservation. Le renforcement des capacités intervient au niveau de la conception des projets, de la mise en œuvre, et de la rédaction des rapports – ce qui permet de préparer les organisations à bénéficier ultérieurement d'autres sources de financement – qu'il s'agisse des Fondations privées ou des bailleurs institutionnels mentionnés dans le chapitre 10. D'autres aspects, plus spécifiques, du renforcement des capacités de la société civile dans le Hotspot sont adressés par les directions stratégiques 1 et 3.

CADRE LOGIQUE

Objective	Targets	Means of Verification	Important Assumption
<p>Engage civil society in the conservation of globally threatened biodiversity through targeted investments with maximum impact on the highest conservation priorities.</p> <p>Total amount: \$ 7,500,000</p>	<p>40 Key Biodiversity Areas, covering 2.8 million hectares, have new or strengthened protection and management.</p> <p>At least 10 Key Biodiversity Areas that were unprotected or under temporary protection gain officially declared permanent protected status, covering 1 million hectares.</p> <p>At least 10 partnerships and networks formed among civil society, government and communities to leverage complementary capacities and maximize impact in support of the ecosystem profile.</p> <p>At least 40 civil society organizations, including at least 30 local organizations, actively participate in conservation actions guided by the ecosystem profile.</p>	<p>Grantee and regional implementation team performance reports</p> <p>Annual portfolio overview reports; portfolio midterm and final assessment reports</p> <p>Protected Areas Tracking Tool (SP1 METT)</p> <p>Official decrees of creation of new protected areas</p>	<p>The CEPF ecosystem profile will effectively guide and coordinate conservation action in the hotspot.</p> <p>Investments by other donors will support complementary activities that reduce threats to priority sites and species.</p> <p>Political stability will facilitate the implementation of conservation initiatives and improve the operating environment for civil society.</p> <p>Civil society organizations and private companies will be willing to engage in biodiversity conservation, form new partnerships and adopt innovative approaches.</p>
<p>Outcome 1:</p> <p>Local communities empowered to protect and manage biodiversity at priority Key Biodiversity Areas.</p> <p>\$ 2,700,000</p>	<p>Threat levels to at least 25 priority sites reduced through locally relevant conservation actions implemented by local communities.</p> <p>Awareness of the values of biodiversity and the nature of threats and drivers raised among local communities in at least 25 priority sites.</p> <p>Effective participation of local communities in the management of at least 10 new protected areas at priority sites.</p> <p>Mechanisms for effective participation of private landowners in improved biodiversity management on private lands for at least four</p>	<p>Grantee and regional implementation team performance reports</p> <p>CEPF Secretariat supervision mission reports</p> <p>Protected Areas Tracking Tool (SP1 METT)</p> <p>Community agreements designating new conservation areas</p>	<p>Local communities will be willing to play an active role in site-based conservation.</p> <p>Increased awareness of biodiversity values will translate into increased local community support for conservation initiatives.</p> <p>Government policies will continue to provide for community management of forests, fisheries and other natural resources.</p>

	<p>priority sites.</p> <p>Economic tools and models improving livelihoods while preserving natural capital and biodiversity (ecotourism, payments for ecosystem services, conservation agreements, etc). piloted and implemented in at least eight priority sites.</p> <p>At least 75 percent of local communities targeted by site-based projects show tangible well-being benefits.</p> <p>Capacities of local community organizations in charge of conservation and local development improved in at least 20 sites, allowing for increased sustainability and efficiency of these organizations.</p>	<p>Baseline survey reports</p> <p>Human well-being monitoring reports</p> <p>Civil Society Organizational Tracking Tools (applied to community-based organizations)</p>	<p>Suitable and sufficient funding sources will be available for conservation incentives models.</p> <p>Appropriate, cost-effective site-based monitoring protocols for human well-being impacts can be developed.</p> <p>Sufficient civil society capacity to implement site-based conservation exists or can be built.</p>
<p>Outcome 2:</p> <p>Civil society organizations have enhanced the knowledge base for biodiversity conservation and influence decision-makers for improved mainstreaming of biodiversity conservation.</p> <p>\$ 2,000,000</p>	<p>Baseline studies, inventories and mapping of important biodiversity areas completed for at least six sites—with at least three sites in the Comoros.</p> <p>At least three platforms or dialogues positively engaging stakeholders from development agencies, government and local authorities and private sector, in place and delivering results for mainstreaming biodiversity in decision-making.</p> <p>Civil society actively participating in and influencing at least five local development strategies, environmental impact assessments or other appropriate decision processes.</p> <p>At least 12 national organizations improve their skills in advocacy and engagement with authorities and/or private sector.</p> <p>At least five partnerships between civil society organizations and private sector companies or</p>	<p>Grantee and regional implementation team performance reports</p> <p>CEPF Secretariat supervision mission reports</p> <p>Annual portfolio overview reports; portfolio midterm and final assessment reports</p> <p>Baseline survey reports</p> <p>Civil Society Organizational Tracking Tools</p> <p>Official reports of governments</p>	

	professional organizations lead to concrete actions benefitting biodiversity conservation.	Annual reports (or other means) produced by private companies	
<p>Outcome 3:</p> <p>Regional and national capacity to conserve biodiversity increased through civil society partnerships, within the conservation community and with other stakeholders.</p> <p>\$ 1,300,000</p>	<p>At least 40 community leaders and/or development professionals with improved capacities and engagement to preserve biodiversity.</p> <p>At least 15 students—including at least six from the Comoros—successfully achieve a degree in a field related to conservation.</p> <p>At least 12 organizations engaged in a lasting mentoring or partnering relationship at the regional level.</p> <p>At least one regional network is created or reinforced allowing exchange of experience and mutual support at the regional level, enabling collective responses to priority and emerging threats.</p> <p>At least 20 local civil society organizations demonstrate improvements in organizational capacity, project development and institutional fundraising.</p>	<p>Grantee and regional implementation team performance reports</p> <p>Study reports from interns and graduates</p> <p>CEPF Secretariat supervision mission reports</p> <p>Civil Society Organizational Capacity Tracking Tool</p> <p>Training needs assessments and evaluation reports</p>	<p>The operating environment for civil society will remain constant or improve across the hotspot.</p> <p>The key capacity limitations of civil society organizations can be addressed through a combination of capacity building and grant support.</p> <p>National civil society organizations are willing to take on a leadership role.</p> <p>Domestic academic institutions continue to provide short-term training courses in relevant fields.</p> <p>Immigration policies of the hotspot countries allow for regular exchanges and visits of individuals</p>

<p>Outcome 4:</p> <p>A regional implementation team provides strategic leadership and effectively coordinates CEPF investment in the Madagascar and Indian Ocean Islands Hotspot.</p> <p>\$ 1,500,000</p>	<p>At least 40 civil society organizations, including at least 30 local organizations actively participate in conservation actions guided by the ecosystem profile.</p> <p>At least 80 percent of local civil society organizations receiving grants demonstrate more effective capacity to design and implement conservation actions.</p> <p>At least 20 civil society organizations supported by CEPF secure follow-up funding from other donors.</p> <p>At least two participatory assessments are undertaken and lessons learned and best practices from the hotspot are documented.</p>	<p>Regional implementation team performance reports</p> <p>CEPF Secretariat supervision mission reports</p> <p>Civil Society Organizational Capacity Tracking Tool</p>	<p>Qualified organizations will apply to serve as the regional implementation team in line with the approved terms of reference and the ecosystem profile.</p> <p>The CEPF call for proposals will elicit appropriate proposals that advance the goals of the ecosystem profile.</p> <p>Civil society organizations will collaborate with each other, government agencies, and private sector actors in a coordinated regional conservation program in line with the ecosystem profile.</p> <p>Private foundations and other donors continue to allocate funds to hotspot countries.</p>
--	--	--	--

CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND